

L'Algérie profonde / Ouest

Violation de la propriété publique à Oran

Bras de fer à Bousfer

©D.
R.



L'empiètement sur l'espace public est tel, qu'il est difficile aujourd'hui aux représentants de la force publique de faire respecter la loi malgré des décisions de justice rendues en bonne et due forme. L'exemple le plus édifiant, et il n'est pas exclusif, est le conflit qui oppose, depuis 2015, la famille B., propriétaire d'un R+1 à Bousfer-plage (wilaya d'Oran), à un voisin et qui illustre, à lui tout seul, cette incapacité chronique des institutions à protéger et la propriété privée et la voie publique. Les plaignants reprochent à leur voisin d'empiéter sur l'espace public en construisant, sans aucune autorisation, une allée qui passe sous leur terrasse et surtout de bétonner un rocher, pied dans l'eau, pour y ériger une plate-forme en dur. Le voisin a déjà été condamné plusieurs fois pour des faits similaires, et malgré l'intervention de la force publique qui l'a sommé de suspendre les travaux, la tension ne s'est pas apaisée. Depuis que la famille B. a déposé plainte, la police ainsi que les services de la commune de Bousfer sont intervenus plusieurs fois sur place, en vain, puisque le voisin reprend ses travaux, profitant des jours fériés ou sous le couvert de la nuit afin de mettre tout le monde devant le fait accompli. Sa dernière condamnation a été prononcée par le tribunal de Aïn Turk à 100 000 DA pour construction sans permis et utilisation de sites touristiques en vue de défigurer l'aspect touristique des lieux. La commune de Bousfer s'était déjà portée partie civile dans des procès jugés en 2015 et 2017 pour pratiquement les mêmes motifs en plus de la violation des zones d'extension touristiques avec, à chaque fois, des condamnations à payer des amendes.

Pour la RNDiste Boudalia Nadéra, maire de Bousfer, le problème concernant la plainte de la famille B. peut être considéré comme une simple querelle de voisinage, mais refuse toute construction qui ne répond pas aux dispositions légales, faisant référence à la plateforme construite et au parapet de séparation qu'avait construit

le voisin, trois ans plus tôt, démolie par les services communaux puis reconstruite en toute impunité. L'affaire est actuellement entre les mains de la police de Bousfer, avec une nouvelle plainte déposée par les services de la mairie, et les plaignants espèrent qu'on mette fin, au nom de la loi, à ces dépassements. Ce cas illustre parfaitement la vision tronquée de la propriété publique qu'entretiennent certains citoyens. Le bien vacant est ainsi accaparé par la force de la violence, et c'est à celui qui criera le plus fort qui aura en finalité raison, en l'absence des institutions officielles censées faire respecter les lois de la République.

S. O.